



École secondaire catholique Père-René-de-Galinée



450, chemin Maple Grove, Cambridge, Ontario N3H 4R7
Téléphone (519) 650-9444 Sans frais 1-866-253-6375 Télécopieur 519-650-9313
<http://esprdg.cscmonavenir.ca>

Guide de l'élève 2022-2023

Nom de l'élève : _____

Année : _____

Mission

L'ESC PRDG est une école bienveillante qui offre aux élèves une éducation innovante, engageante et authentique en français dans un milieu qui favorise les valeurs de l'Église catholique et la culture franco-ontarienne. La communauté d'apprenant.e.s experts permet le développement de la personne en formant des citoyens du monde ouverts, participatifs et responsables qui contribuent pleinement à la société.

Vision

À l'ESC PRDG, nous visons une approche innovante axée sur la bienveillance, l'équité et l'inclusion. La réussite de nos élèves nous tient à cœur. La communauté scolaire travaille d'un commun accord afin de permettre à nos jeunes de s'épanouir à tous les niveaux (spirituel, académique, culturel). Notre approche engageante et authentique vise à développer les compétences transversales qui développeront l'autonomie des élèves afin qu'ils soient aptes à poursuivre leur projet de vie dans la société.

TABLE DES MATIERES

<u>LE PROFIL DE L'APPRENANT</u>	<u>3</u>
<u>L'UNIFORME SCOLAIRE</u>	<u>4</u>
<u>LES APPAREILS ELECTRONIQUES (TELEPHONE CELLULAIRE, TABLETTE, IPOD, ORDINATEUR PORTATIF ET AUTRES)</u>	<u>4</u>
<u>CODE DE CONDUITE PROVINCIAL</u>	<u>5</u>
<u>DISCIPLINE PROGRESSIVE</u>	<u>5</u>
<u>L'INTIMIDATION</u>	<u>6</u>
<u>LOI SUR L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO</u>	<u>7</u>
<u>UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES À L'ÉLÉMENTAIRE ET AU SECONDAIRE</u>	<u>8</u>
<u>1. COMPORTEMENTS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE</u>	<u>9</u>
<u>2. CONDUITE VISANT LE RESPECT DE LA PERSONNE</u>	<u>14</u>
<u>3. CONDUITE FAVORISANT LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ ET DE SON ENVIRONNEMENT</u>	<u>15</u>
<u>4. CODE VESTIMENTAIRE</u>	<u>16</u>
<u>5. CONDUITE ASSURANT LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE</u>	<u>18</u>
<u>L'ACADÉMIQUE À PRDG</u>	<u>21</u>
<u>HORAIRE QUOTIDIEN</u>	<u>22</u>
<u>LES PROGRAMMES ET ACTIVITES</u>	<u>23</u>
<u>LE PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMEDIAIRE (PÉI) DU BACCALAUREAT INTERNATIONAL</u>	<u>25</u>

Cette section du guide de l'élève contient les informations générales et les règles de conduite à adopter à l'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée. Je dois la lire attentivement et la faire lire à mes parents/tuteurs. Ce code de conduite de l'école se base sur les principes que, comme élève de PRDG, j'ai le droit et je dois

LE PROFIL DE L'APPRENANT

Notre projet éducatif compte plusieurs volets tels que l'apprentissage et l'enseignement, la foi, la langue et la culture et la croissance institutionnelle. Une attention particulière est cependant portée à l'apprentissage chez l'élève de valeurs et d'attitudes qui lui permettront d'évoluer sainement et de s'épanouir. Nous encourageons, au quotidien, l'interaction entre l'enseignement des connaissances et des habiletés et l'éducation aux valeurs et attitudes du profil de l'apprenant.

Ce profil cible les valeurs et les attitudes qui sous-tendent la mission de l'école catholique franco-ontarienne ainsi que la mission du Baccalauréat international. Le profil de l'apprenant n'est pas un instrument de mesure, mais plutôt un outil pour développer l'estime de soi de l'élève. Les valeurs et attitudes reflétées par le profil de l'élève progressent tout au long de l'apprentissage. *Ces qualités se lient à celles du profil de sortie de la finissante ou du finissant de l'école catholique de langue française que nous développons chez tous les élèves.*

Comme apprenant de PRDG je m'efforce d'être :

CHERCHEUR : Je cultive ma curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Je sais apprendre indépendamment et en groupe. J'apprends avec enthousiasme et je conserve mon plaisir d'apprendre tout au long de ma vie.

INFORMÉ : Je développe et utilise une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Je me penche sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

SENSÉ : J'utilise ma capacité de réflexion critique et créative, afin d'analyser des problèmes complexes et d'entreprendre des actions responsables. Je prends des décisions réfléchies et éthiques de ma propre initiative.

COMMUNICATIF : Je m'exprime avec assurance et créativité dans plus d'une langue ou d'un langage et de différentes façons. J'écoute également les points de vue d'autres individus et groupes, ce qui me permet de collaborer efficacement avec eux.

INTÈGRE : J'adhère à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et je possède un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Je suis responsable de mes actes et de leurs conséquences.

OUVERT D'ESPRIT : Je porte un regard critique sur ma propre culture et expérience personnelle, ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui. Je recherche et évalue un éventail de points de vue et je suis disposé à en tirer des enrichissements.

ALTRUISTE : Je fais preuve d'empathie, de compassion et de respect envers les besoins et sentiments des autres. J'accorde une grande importance à l'entraide et j'œuvre concrètement à l'amélioration de l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure.

AUDACIEUX : J'aborde les incertitudes avec discernement et détermination. Je travaille de façon autonome et coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes. Je suis ingénieux et je sais m'adapter aux défis et aux changements.

ÉQUILIBRÉ : J'accorde une importance équivalente aux différents aspects de ma vie – intellectuel, physique et affectif – dans l'atteinte de mon bien-être personnel et de celui des autres. Je reconnais mon interdépendance avec les autres et le monde dans lequel je vis.

RÉFLÉCHI : J'aborde de manière réfléchie le monde qui m'entoure, ainsi que mes propres idées et expériences. Je m'efforce de comprendre mes forces et mes faiblesses afin d'améliorer mon apprentissage et mon développement personnel.



L'UNIFORME SCOLAIRE

À PRDG, je porte mon uniforme scolaire avec fierté.

Tous les morceaux de l'uniforme doivent provenir du fournisseur officiel de l'école [DGN Kilters](#).



Pour les élèves :

Polo à manches courtes ou longues, chandail Rugby, chandail ou veste à fermeture éclair, pantalon noir ou capri, pantalons courts /bermudas (short) noirs; (à noter : Le short doit être de longueur appropriée ou on doit voir le logo en tout temps); Souliers entièrement noirs (pas de semelle blanche, pas de bottes ou bottines, pas de logo). Bas de couleur unie bleus, blancs ou gris.

Quelques précisions additionnelles :

Afin d'assurer la sécurité des élèves, les accessoires tels que les foulards, cravates et écouteurs ne sont pas permis. Les leggings et les pantalons de yoga ne sont pas permis. Les bijoux doivent être de taille modeste, de bon goût et refléter les valeurs de l'école. Si je porte une chemise sous mes vêtements d'école, celle-ci doit être blanche et sans motif.

Les chapeaux, tuques ou casquettes sont portés uniquement à l'extérieur de l'école. Il est interdit d'altérer les vêtements de l'uniforme.

LES APPAREILS ELECTRONIQUES (TELEPHONE CELLULAIRE, TABLETTE, IPOD, ORDINATEUR PORTATIF ET AUTRES)

L'utilisation des appareils électroniques (téléphone cellulaire, iPod, iPad et ordinateur portable) sont permis en salle de classe pour des fins pédagogiques seulement.

L'élève qui fait un usage non pédagogique d'un appareil électronique en salle de classe devra rendre son appareil à l'enseignant ou l'enseignante qui le remettra à la direction adjointe. La durée de la confiscation est jusqu'à la fin de la journée scolaire.

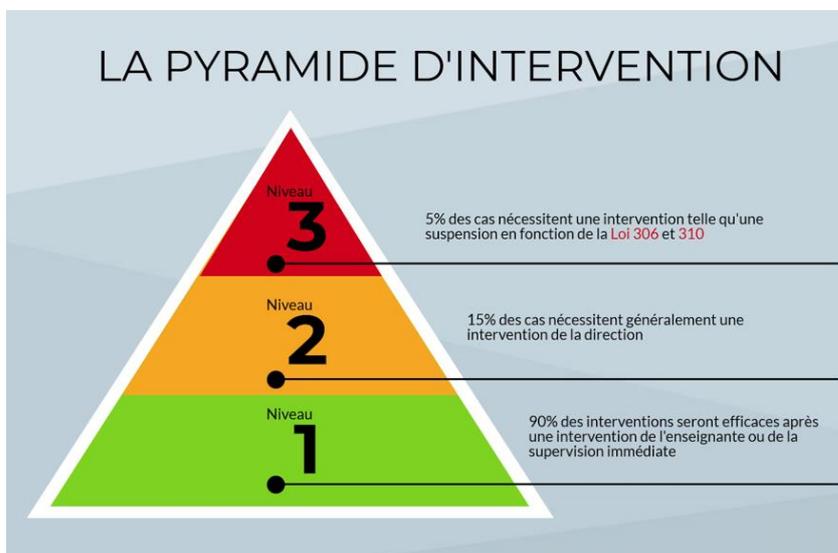


Lorsque je suis convoqué pour une discussion avec un adulte, je mets mon téléphone en mode avion et je le place sur le meuble devant l'adulte.

Je demande la permission avant de filmer ou enregistrer les adultes ou autres élèves sur le terrain de l'école et dans tous les locaux de l'école (corridors, salles de classe, portatives, scène, bibliothèque, toilettes, cafétéria, foyer de l'école, etc.)

CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.



Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant: Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite: <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf>

DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant commencer par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire. Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.4.pdf>

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>

L'INTIMIDATION

Selon la NPP 144 de la loi de l'Éducation, l'intimidation peut être un comportement ponctuel ou répété adopté par une personne ou un groupe de personnes.

L'intimidation se produit dans des situations où il y a un déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre des personnes ou des groupes, et peut être un symptôme de racisme, de classisme, d'homophobie, de sexisme, de discrimination religieuse, de discrimination ethnique ou d'autres formes de préjugés ou de discrimination. Elle peut également être fondée entre autres sur la taille, l'apparence, les habiletés ou d'autres facteurs réels ou perçus. Les perceptions sur les différences sont souvent fondées sur des stéréotypes perpétués dans la société en général.

L'intimidation, y compris la cyberintimidation, peut être intentionnelle ou non intentionnelle, directe ou indirecte, et peut s'exprimer de plusieurs façons : de manière physique (par exemple, bousculades, crocs-en-jambe), de manière verbale (par exemple, injures, insultes, menaces, remarques sexistes, racistes ou transphobes) et de manière sociale, aussi appelée relationnelle (par exemple, propagation de rumeurs, exclusion intentionnelle, humiliation publique), ou encore par la destruction du bien d'autrui. [NPP144](#)

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. **Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.**

Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. **L'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée**, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

Mesures disciplinaires

Suspension Une suspension est le retrait d'un élève de son école pour une durée de 1 à 20 jours consécutifs. Durant la durée de la suspension, l'élève ne participe pas aux activités scolaires et parascolaires de l'école, mais peut poursuivre son éducation en faisant les travaux remis par le personnel scolaire. Pour toute suspension de plus de 10 jours, l'élève suspendu peut participer au programme non scolaire offert par le

Conseil afin de satisfaire les conditions de réadmission.

Renvoi

La décision de renvoyer ou de ne pas renvoyer un élève de son école ou de toutes les écoles du Conseil revient au Comité d'audience de renvoi.

Refus d'accès

La direction a le droit de refuser l'accès d'un(e) élève de 18 ans et plus à l'école si, selon la Loi sur l'éducation, sa présence nuit au bien-être moral et physique des autres élèves de l'école. Les parents ont toujours le droit de faire appel au Conseil s'ils ne sont pas d'accord.

LOI SUR L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

Activités pouvant donner lieu à une suspension telles que décrites dans l'article 306(1) (de 1 à 20 jours)	Activités donnant lieu à une suspension en vue d'une enquête pour renvoi telles que décrites dans l'article 310(1) (20 jours)
Proférer des menaces ou encore infliger à une autre personne de sérieux dommages corporels;	Tenir en sa possession une arme, incluant une arme à feu;
Posséder de l'alcool ou de la drogue illicite, ou à moins que l'élève ne soit un consommateur de cannabis thérapeutique, du cannabis ;	Utiliser une arme pour infliger ou menacer d'infliger un dommage corporel;
Être en état d'ébriété, sous l'influence de l'alcool, ou à moins que l'élève ne soit un consommateur de cannabis thérapeutique, sous l'emprise du cannabis ;	Se livrer à une agression physique qui cause une lésion ou un dommage corporel nécessitant un traitement ou des soins par un médecin ou un praticien;
Proférer des jurons ou utiliser des propos grossiers ne s'adressant pas directement à un enseignant ou à une autre personne en position d'autorité;	Commettre une agression sexuelle;
Dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité;	S'adonner au trafic d'armes ou de drogues illicites;
Commence un acte de vandalisme qui a causé un dégât substantiel aux biens ou propriétés de l'école, de l'élève ou aux biens ou propriétés se situant sur l'espace de l'école de l'élève;	Commettre un vol qualifié;
Pratiquer l'intimidation ou la cyberintimidation	Donner /offrir de l'alcool ou du cannabis à un mineur;
Toute activité qui contrevient au code de conduite du Conseil ou de l'école;	L'élève a déjà été suspendu pour s'être adonné à de l'intimidation et la présence de l'élève dans l'école constitue un risque considérable à la sécurité d'une autre personne;
Se livrer à une agression physique qui ne nécessite pas un traitement, des soins par un médecin ou un praticien (bagarre/violence, politique du Conseil et de l'école);	Toute activité énumérée dans la sous-section (310) motivée par les préjugés ou la haine et basée sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, les handicaps mentaux ou physiques, l'identité sexuelle, ou encore tout autre élément similaire.
Toute activité pour laquelle la direction d'école peut suspendre un élève selon la politique du Conseil	Se livrer à une autre activité qui, aux termes d'une politique du Conseil, est une activité pour laquelle la direction d'école doit suspendre un élève et donc mener une enquête, conformément à la présente partie, pour établir s'il doit recommander au Conseil

<p>concernant l'opposition à l'autorité;</p> <p>Toute activité pour laquelle la direction d'école peut suspendre un élève selon la politique du Conseil concernant le manquement au devoir;</p> <p>Toute activité pour laquelle la direction d'école peut suspendre un élève selon la politique du Conseil;</p> <p>L'élève n'a pas son carnet d'immunisation à jour.</p>	<p>de renvoyer l'élève.</p>
--	-----------------------------

**** Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire (élèves, parents, bénévoles, visiteurs) qui se retrouvent sur les lieux de l'école, lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités parascolaires extérieures parrainées par l'école et s'applique à tout acte posé pouvant avoir des répercussions sur le climat scolaire. ** Tous les membres de la communauté scolaire se comportent toujours avec RESPECT, CIVILITÉ et CIVISME. Ils contribuent à rendre le milieu scolaire SÉCURITAIRE en s'abstenant de se livrer à des activités interdites pour la Loi sur l'Éducation (articles 306 et 310)**

DA ÉLEV 4.1 Administration de médicaments d'ordonnances; Définition du Ministère au paragraphe 1 (1) de la [Loi sur l'éducation](#) our l'intimidation; DA Suspension pour manquement au devoir et opposition à l'autorité. <http://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.5.pdf>

UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES À L'ÉLÉMENTAIRE ET AU SECONDAIRE

Au CscMonAvenir et à l'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portable, etc.) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.

Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CscMonAvenir :

L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison, l'élève doit :

- ✓ Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- ✓ Utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- ✓ Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- ✓ Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- ✓ Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une

problématique éthique ou technique, à un adulte.

- ✓ Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- ✓ Respecter les directives administratives du conseil. Donc un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnelle et n'en assume pas la responsabilité.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>

NOTRE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

(EN LIEN AVEC LE CODE DE CONDUITE DU CONSEIL ET LE CODE DE CONDUITE PROVINCIAL)

1. COMPORTEMENTS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE

ATTENTES	RAISONS DES ATTENTES	CONSÉQUENCES
1.1 CONDUITE EN SALLE DE CLASSE Je contribue au bon fonctionnement de ma classe en collaborant par ma conduite, ma participation et mon travail.	L'enseignant a le droit d'enseigner et les élèves ont le droit d'apprendre. En me conduisant convenablement, je m'assure de meilleurs résultats et je montre de la considération pour mon enseignant et les autres élèves.	La discipline progressive sera respectée.
1.2 CLIMAT DE TRAVAIL DURANT LE BAM Durant la période d'étude et de lecture, je suis à la tâche, je garde le silence ou je parle à voix basse lorsque je m'adresse à l'enseignant. J'utilise la technologie que pour mes travaux.	Utiliser efficacement la période d'étude et de lecture me permet d'améliorer mes résultats scolaires.	
1.3 GESTION DU MATÉRIEL Je me présente à mes cours avec	C'est en étant bien préparé que je peux prendre en mains mon	

<p>le matériel approprié et nécessaire pour le bon déroulement de mes apprentissages. J'apporte le matériel pour les périodes du matin et ensuite celles de l'après-midi.</p>	<p>apprentissage.</p>	
<p>1.4 REMISE DES TRAVAUX Je remets mes travaux et projets à temps selon les exigences et les échéances présentées par mes titulaires. Après une absence, je rencontre mes enseignants au sujet de mon travail de classe, des tests et des devoirs manqués. Je tiens mes parents, tuteurs, au courant de mes progrès et de mes besoins scolaires et je leur remets toute communication venant de l'école.</p>	<p>Mon engagement envers mes travaux scolaires évalués ou non est essentiel à ma réussite. Lorsqu'un travail est non remis, je ne démontre pas ma compréhension de la matière. Diverses formes d'évaluations telles que les devoirs, les démonstrations, les projets, les activités ainsi que les tests peuvent servir à rassembler des renseignements qui indiquent jusqu'à quel point j'ai satisfait aux attentes du cours. Pour que la note du bulletin puisse indiquer ma vraie mesure, elle doit tenir compte de tous les éléments d'évaluation du cours.</p>	<p>Si le travail n'est pas remis ou n'est pas remis à la date demandée, que celui-ci est plagié ou qu'il y a eu tricherie à une évaluation sommative, le personnel enseignant pourra prévoir un continuum d'interventions et de conséquences au niveau scolaire ou comportemental. Pour le plagiat et la tricherie, les quatre facteurs suivants seront considérés (1) l'année d'études de l'élève (2) le niveau de maturité de l'élève (3) le nombre et la fréquence des incidents et (4) les circonstances particulières de l'élève. Pour les travaux remis en retard : L'enseignante ou l'enseignant entretiendra une discussion avec moi et rédigera un contrat d'engagement dans lequel se retrouve la nouvelle date de remise de mon travail. Mes parents ainsi que la direction d'école devront être avisés, si j'ai moins de 18 ans.</p>
<p>1.5 PLAGIAT J'évite le plagiat en développant mes propres idées et en indiquant la source des idées et les citations (phrases copiées) au moyen d'une note au bas de la page, selon la forme enseignée par mon enseignant.</p>	<p>M'approprier les idées de quelqu'un sans son consentement ou copier une partie d'une œuvre de quelqu'un sans son consentement constitue l'acte de plagiat et va à l'encontre de la <i>Loi sur le droit d'auteur</i>. Un travail ou une évaluation sommative plagiée n'a aucune valeur éducative.</p>	<p>Lors de l'examen final ou d'une évaluation sommative de classe: À la suite d'une accusation de tricherie, la/le titulaire ou la direction mènera une enquête et en informera mes parents, tuteurs, si j'ai moins de 18 ans. À la suite de la prépondérance des faits et la considération des facteurs atténuants, si la/le titulaire et la direction déterminent que je suis coupable de tricherie, des mesures alternatives devront être prises afin que je puisse démontrer à quel point je satisfais aux attentes du curriculum. La direction pourrait aussi déterminer que j'aie une déduction jusqu'à concurrence de la valeur de l'examen ou du travail évalué.</p>

<p>1.6 TRICHERIE Je fournis un effort soutenu pour produire des travaux de qualité qui sont le fruit de mon travail. Je me donne un temps d'études suffisant pour bien réussir mes évaluations.</p>	<p>L'effort soutenu permet de produire des travaux de qualité.</p>	<p>Pour les travaux non remis, le plagiat, la tricherie ou l'évaluation finale, tous les efforts et stratégies doivent être déployés afin de me permettre de fournir des preuves qui témoignent jusqu'à quel point j'ai satisfait aux attentes du curriculum. Si je remets le travail en respectant la nouvelle date d'échéance selon le contrat d'engagement, mon travail sera évalué. ELV.2.1 – Évaluation du rendement de l'élève</p>
<p>1.7 ABSENCE À L'EXAMEN/ PROJET FINAL Je me présente à mes projets finaux et à mes examens et je suis disponible en tout temps pendant la période désignée. Je remets toutes les ressources qui m'ont été prêtées avant l'écriture de mon examen ou de mon projet final.</p>	<p>Les projets et les examens finaux sont mandatés par le ministère de l'Éducation. Ils sont une partie significative de mon évaluation et constituent une partie majeure de ma note finale. Être disponible est important puisque l'horaire pourrait être modifié pour une circonstance exceptionnelle (p. ex., la température inclemente, un bri matériel dans l'école, etc.).</p>	<p>Si je ne me présente pas à un projet final ou à un examen, je dois accepter la note de 0 comptabilisée pour mon 30%. Les reports d'examens ou projets finaux peuvent seulement être accordés pour : -un décès ou une maladie grave dans la famille immédiate; -la participation à une compétition nationale ou internationale; -une intervention médicale d'urgence; - un déménagement immédiat; Dans de telles circonstances, une pièce justificative doit être présentée à la direction d'école (p. ex., billet de médecin, lettre de l'association sportive, billet d'avion, etc.). Toutes autres demandes doivent être étudiées par le surintendant.</p>
<p>1.8 L'USAGE DU FRANÇAIS Lorsque j'entre dans mon école, je suis dans un espace francophone et je communique en français. À l'exception de la classe d'anglais et d'espagnol, les conversations entre les personnes de l'école se font uniquement en français dans les salles de classe, dans les corridors et lors des sorties éducatives. De plus, toutes présentations et activités scolaires et parascolaires se dérouleront uniquement en français sauf pour des activités ou présentations spécifiques où les animateurs ne peuvent offrir le</p>	<p>Ce n'est qu'en parlant français à l'école que je réussirai à conserver et à améliorer l'usage de cette langue. En vertu du mandat de notre Conseil, le français est la seule langue de communication dans ses écoles. Une directive administrative sur l'usage de la langue française est rédigée dans le but de fournir un milieu d'apprentissage et de travail qui assure la promotion et le perfectionnement de la langue ainsi que le développement d'un sens d'appartenance et de fierté de la culture. Cette exigence se retrouve aussi dans la loi de l'Éducation.</p>	<p>L'école m'encourage à m'exprimer fièrement en français par l'entremise de renforcements positifs. Cependant, si je refuse de m'exprimer en français, mes enseignants appliqueront la discipline progressive.</p>

<p>service en français. Ces activités et présentations devront être approuvées par le surintendant.</p>		
<p>1.9 LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES USAGERS DE L'INTERNET ET DES ORDINATEURS. J'utilise les outils mis à ma disposition que pour des fins éducationnelles (ex. ordinateurs, accès à l'Internet, écouteurs). – J'utilise que les logiciels autorisés. -J'utilise mon code et je suis responsable de toutes les activités liées à ce code. -Je visionne que du matériel approprié donc aucun matériel de matériel abusif, obscène, antireligieux, menaçant, raciste, sexiste, illégal ou à caractère sexuel sera visionné-Je partage et reçois que des images ou des messages respectueux des autres. Je respecte les lois sur les droits d'auteur lorsque je transmets ou télécharge de l'information. -Les jeux et le clavardage sont défendus en tout temps à l'école si cela ne fait pas partie d'un cours ou d'une activité guidée.</p>	<p>Le CscMonAvenir et l'ÉS catholique Père-René-de-Galinée offrent l'accès à l'Internet à des fins éducatives seulement. Le conseil et l'école n'offrent aucune garantie, explicite ou implicite, relative à ce service et ne seront tenus responsables d'aucun préjudice subi par les usagers. J'utilise donc l'Internet à mes propres risques</p>	<p>Le non-respect de ces règles entraînera une perte des droits à l'accès de l'internet et à l'ordinateur. Je devrai malgré tout répondre aux exigences des programmes d'études et accomplir mes travaux de recherche en dehors de l'école.</p>
<p>1.10 ASSIDUITÉ Je suis présent à tous mes cours et aux activités scolaires et que j'y assiste pour toute la durée de 75 minutes. Je circule rapidement dans les corridors. J'utilise la salle de toilettes rapidement sans flâner. Si je suis en période libre, je me dirige soit à la cafétéria ou au centre de ressources. Je peux avoir une période libre uniquement en 12e année. Je participe à tous mes cours d'éducation physique. J'apporte un billet signé de mes parents ou un billet de mon médecin (si mon état dure plus de deux semaines) si je ne peux participer pour une raison de santé. Je présente une note signée de mes parents, tuteurs, justifiant mon absence la journée d'un test, et ce, dès mon</p>	<p>L'assiduité aux cours est un élément clé du processus d'apprentissage et de l'évaluation de mes progrès scolaires. L'absentéisme est la principale raison des échecs académiques. La présence au cours est mandatée par le ministère de l'Éducation. L'école doit assurer la sécurité et le contrôle de ses occupants. Le bruit dans les corridors dérange les élèves en salle de classe.</p>	<p>Toutes les absences (absences justifiées par le parent, le tuteur ou l'élève adulte ainsi que les absences non motivées) sont comptabilisées par le secrétariat général. S'il n'y a aucun message explicatif, le système informatisé communiquera à la maison pour signaler mon absence. Sans justification appropriée, l'absence sera considérée comme non motivée. Après 5 absences dans un cours, des suivis sont faits avec mes parents et moi. Après 10 absences dans un cours, une lettre est envoyée à mes parents, suivie par un appel téléphonique et la direction convoquera mes parents à une rencontre avec moi, mes enseignants, l'enseignant de la réussite et l'enseignant-ressource s'il y a lieu, ainsi que l'agent</p>

<p>retour. <u>Procédure pour motiver l'absence</u></p> <p>Mes parents (ou moi si j'ai 18 ans et plus) doivent contacter l'école avant 8h pour faire part de mon absence et de la raison de celle-ci.</p>		<p>d'assiduité du Conseil. <u>Après 15 absences dans un cours, je pourrai me voir refuser mon crédit selon la directive administrative du Csc MonAvenir et du ministère de l'Éducation</u>. Par absence, il faut entendre : l'absence excusée par mes parents, mon tuteur, ou moi-même si j'ai 18 ans et plus; ou l'absence non motivée. La note d'échec est donc celle que je recevrai pour ce cours. La direction de l'école peut m'imposer une suspension si j'accumule des cours séchés Si je flâne dans les corridors, je serai immédiatement retourné en salle de classe ou au bureau général et je perdrai mon privilège de quitter la salle de classe. Si je flâne dans les toilettes, je serai sujet aux mesures de discipline progressive incluant la suspension.</p>
<p><u>Élève qui quitte le terrain scolaire</u> Je reste sur le terrain de l'école durant les heures de cours, et les activités scolaires. Si j'ai un rendez-vous, mes parents (ou moi, si j'ai 18 ans et plus) doivent aviser au préalable le bureau général. Avant de quitter le terrain scolaire, je signe le registre de départ au secrétariat. Il m'est interdit de quitter le terrain de l'école durant l'heure du dîner et après l'école que ce soit en marchant ou par tout autre moyen de transport si je suis en 7^e, 8^e, 9^e ou 10^e année. Je remplis les formulaires demandés lors des sorties éducatives et des activités sportives.</p>	<p>Pour des raisons de sécurité, l'école doit savoir où je suis durant la journée scolaire. La Loi de l'Éducation exige que je fréquente un établissement d'enseignement jusqu'à l'âge de 18 ans. Lorsque je suis absent sans raison valable, je manque de considération pour mon enseignant. Mon retard dans la matière engendre un travail additionnel pour le personnel. Je mets à risque mon crédit. Les formulaires bien remplis pour les sorties éducatives et les activités sportive ermettent ma participation à ces activités.</p>	<p>Si je quitte l'école sans permission, mon parent sera avisé et la discipline progressive sera appliquée. Pour pouvoir participer à une activité scolaire ou parascolaire, les formulaires requis doivent être signés et remis avant la journée du départ avec l'argent requis s'il y a lieu. L'école ne peut accepter la permission donnée par mes parents par téléphone.</p>
<p>1.11 RETARDS</p> <p>Je gère mon temps libre durant les pauses et la période du dîner afin d'arriver à l'heure en classe. Une première cloche m'annonce qu'il me reste 2 minutes pour me rendre en classe. Au son de la seconde cloche, je suis dans ma classe respective.</p> <p>Si j'arrive en retard à la première période du matin ou que je reviens d'un rendez-vous</p>	<p>Lorsque je suis en retard, cela nuit à mon apprentissage et à celui des autres. Cela engendre un travail additionnel pour mon enseignant et a une influence sur le climat de la salle de classe.</p> <p>La ponctualité se reflète dans notre travail et aussi dans les relations personnelles tout au long de notre vie. Je me présente comme élève consciencieux, discipliné et organisé en étant à l'heure à mes classes.</p>	<p>Si je suis en retard à mes cours sans aucune motivation, je dois me présenter au bureau pour rencontrer la direction adjointe. Toute forme d'abus sera considérée comme un refus à l'autorité. La discipline progressive sera appliquée.</p> <p>Si je me présente en classe sans mon matériel ou en portant incorrectement l'uniforme, je serai envoyé au secrétariat pour recevoir</p>

pendant la journée, je signale ma présence au bureau général avant de me présenter en classe. Je m'assure que mes parents (ou moi si j'ai 18 ans ou plus) motivent mes retards.		un laisser-passer. Mon retard ne sera pas excusé pour ces raisons.
<p>1.12 ARTICLES INTERDITS Lors des rassemblements, je laisse tout appareil électronique dans mon casier. J'utilise ces appareils qu'à des fins pédagogiques uniquement et lorsque dicté par mon enseignant. Je laisse mon sac à dos ou mon sac à main dans mon casier. Les sacs comportant un ordinateur de l'école sont permis. Lorsque je suis convoqué pour une discussion avec la direction ou un membre du personnel, je mets mon téléphone en mode avion et je le pose sur un meuble devant la personne. Il est interdit de filmer ou enregistrer les adultes ou autres élèves sans leur approbation sur le terrain de l'école et dans tous les locaux de l'école (corridors, salles de classe, portatives, scène, bibliothèque, toilettes, cafétéria, foyer de l'école, etc.)</p>	<p>Je respecte ainsi la qualité de l'environnement d'apprentissage en réduisant les dérangements et en évitant le vol. C'est ne question de sécurité.</p> <p>NPP 128 : L'utilisation d'appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement est autorisée uniquement dans les cas suivants :</p> <p>1-À des fins éducatives, selon les directives de l'enseignant ;</p> <p>2-Pour des raisons de santé ou des raisons médicales ;</p> <p>3-Pour appuyer les élèves ayant des besoins particuliers.</p> <p>http://www.edu.gov.on.ca/fre/saf/eschools/utilisation-telephone-cellulaire-questions.pdf</p>	<p>Si je ne respecte pas cette politique, je me ferai confisquer ces articles par les enseignants ou par la direction. La durée de la confiscation pendant la journée scolaire est à la discrétion du personnel de l'école.</p>
<p>1.13 CHANGEMENTS ET ABANDONS DE COURS Je respecte bien les dates de changements et d'abandons de cours.</p>	<p>Pour éviter que cela soit inscrit à mon relevé de cours et pour m'assurer une place dans le cours.</p>	<p>La direction considère chaque demande de façon individuelle. Un changement ne sera pas accordé s'il ne reste plus de place ou deux semaines après le début du semestre. La signature du parent, tuteur est exigée sur le formulaire requis. Un abandon de cours peut être fait jusqu'à 6 jours après avoir reçu le bulletin de mi-semestre.</p>

2. CONDUITE VISANT LE RESPECT DE LA PERSONNE

ATTENTES	RAISONS DES ATTENTES	CONSÉQUENCES
2.1 LE DIALOGUE	Dans un milieu scolaire, les	Les conséquences suivantes

<p>Dans mes échanges avec les autres, je me conduis avec égard, courtoisie et politesse. J'utilise un langage acceptable partout sur la propriété de l'école et dans les autobus. Je respecte toutes les personnes œuvrant dans le milieu scolaire. Le port de la casquette, de la tuque ou du chapeau est permis uniquement à l'extérieur de l'école.</p>	<p>comportements reflètent les règles de savoir-vivre de la société et de la famille. Dans une école, tout le personnel permanent et suppléant est en position d'autorité envers moi. Le personnel a le droit d'exiger une conduite appropriée. Un manque de respect constitue une conduite inacceptable et nuit au processus d'apprentissage de toute la classe.</p>	<p>s'imposent selon la gravité de mon offense : -avertissement;- communication avec mes parents; -retenue; -rencontre avec la direction; -plan d'amélioration du comportement; -suspension ** Je me dirige immédiatement au bureau central lorsque mon enseignant ou mon suppléant me demande de quitter la classe. ** Un rapport sera déposé à mon dossier si je dis des grossièretés sur la propriété de l'école et à une personne en autorité.</p>
<p>2.2 CONDUITE LORS DES RASSEMBLEMENTS Pendant un rassemblement, je suis silencieux et j'adopte un comportement respectueux envers les gens qui s'adressent à moi.</p>	<p>Les rassemblements sont un temps privilégié pour communiquer des informations. Je respecte ainsi les normes de conventions sociales.</p>	<p>Les conséquences suivantes s'imposent selon la gravité et la fréquence de mon offense : - retrait de l'activité. - avertissement; -communication avec mes parents; -retenue ; -rencontre avec la direction.</p>
<p>2.3 CONDUITE LORS DE LA PRIÈRE ET DES CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES Je me lève pendant l'hymne national et la reconnaissance du territoire et j'écoute la prière et les annonces du matin. J'adopte une attitude appropriée durant les moments religieux (maintien du silence, respect des gestes et des paroles religieuses, m'abstenir d'applaudir)</p>	<p>La foi et le respect des croyances des autres se démontrent par mes agissements. En m'inscrivant à l'École secondaire catholique Père-René-de-Galinée, avec mes parents, je me suis engagé à respecter l'aspect confessionnel de l'école.</p>	<p>Les conséquences suivantes s'imposent selon la gravité et la fréquence de mon offense : -retrait de l'activité. -avertissement; -communication avec mes parents; -retenue; -rencontre avec la direction.</p>
<p>2.4 ÉLÈVES DE 18 ANS ET PLUS Je m'acquitte de mes responsabilités et je suis les mêmes procédures que les autres élèves en ce qui concerne les attentes et règlements du présent code.</p>	<p>Le fait d'être adulte n'affecte pas l'identité première de ma personne qui est d'abord et avant tout d'être élève pour notre école. Tous les élèves sont égaux. À l'exception de la restriction de l'accès à l'information, ils ont les mêmes droits et responsabilités à l'école. <i>Afin de respecter la Loi municipale de l'accès à l'information et du droit à la vie privée, 1989, l'école communiquera directement avec les élèves de 18 ans et plus et ne fournira des renseignements aux parents qu'avec la permission de l'élève.</i></p>	<p>L'école m'encourage à continuer le partage d'informations pertinentes avec mes parents. Les mêmes conséquences s'appliqueront envers moi pour chaque attente du présent code.</p>

3. CONDUITE FAVORISANT LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ ET DE SON ENVIRONNEMENT

ATTENTES	RAISONS DES ATTENTES	CONSÉQUENCES
----------	----------------------	--------------

<p>3.1. LES CASIERS Je prends soin du matériel scolaire qui m'est prêté. J'affiche que des images qui pourraient être jugées discriminatoires ou inappropriées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de mon casier. Je m'absteins d'écrire sur le casier, car ceci est considérée comme du vandalisme. J'utilise que le casier qui m'a été assigné.</p>	<p>C'est ma responsabilité d'assurer la sécurité de ce que contient mon casier et de le nettoyer régulièrement. Puisque le casier appartient à l'école, la direction peut et doit y avoir accès en tout temps si la santé et la sécurité est compromise.</p>	<p>Si mon casier n'est pas propre, je devrai le nettoyer. Tout matériel non respectueux sera immédiatement enlevé. La location du casier est un privilège et peut m'être retirée si les attentes ne sont pas respectées. L'école ne peut être tenue responsable de mes objets perdus/volés dans mon casier, en salle de classe ou aux vestiaires du gymnase.</p>
<p>3.2 CAFÉTÉRIA/CORRIDORS/TERRAIN J'assure la propreté des lieux à l'extérieur et à l'intérieur de l'école. Je dépose mes déchets dans les poubelles.</p>	<p>Je contribue ainsi à un environnement sain et propre et à une ambiance agréable pour tous. Les concierges maintiennent la propreté et la sécurité à l'école, mais n'ont pas à ramasser mes déchets que j'ai laissés par terre ou sur les tables.</p>	<p>Je serai demandé de nettoyer mon environnement. Plusieurs manques deviennent un refus d'obéir. La discipline progressive sera appliquée.</p>
<p>3.3 FUMAGE/VAPOTAGE /DROGUES Il est interdit de fumer sur le terrain de l'école. Il est interdit d'avoir tout produit ou appareil de vapotage sur le terrain de l'école. Il est interdit d'avoir tout produit illicite sur le terrain de l'école. Je respecte la loi en ne fournissant ni tabac ou des produits de vapotage ou d'autres substances illicites à quiconque âgé de moins de 19 ans.</p>	<p>La Loi favorisant un Ontario sans fumée (2009) stipule : « Nul ne doit vendre ni fournir du tabac à quiconque est âgé de moins de 19 ans » (article 3 (1)) « Nul ne doit fumer ni tenir du tabac allumé dans les écoles. » (article 9 (2))</p> <p>La Conseil scolaire a émis une note indiquant qu'il est strictement interdit de vapoter à l'école.</p>	<p>Je suis passible d'une amende de plus de 300\$. Cette amende peut être donnée par la direction, ou autre membre du personnel qui rapporterait mon manquement aux agents. De plus, les conséquences suivantes s'imposent : - communication avec mes parents et retenue; -suspension Smoking Enforcement https://www.regionofwaterloo.ca/en/health-and-wellness/smoking-enforcement.aspx</p>

4. CODE VESTIMENTAIRE

ATTENTES	RAISONS DES ATTENTES	CONSÉQUENCES
<p>4.1 PORT DE L'UNIFORME: Je porte convenablement l'uniforme requis tout au long de la journée : dans mes cours, en éducation physique, lors des périodes d'études, au dîner. Je porte toujours le soulier requis pour mes classes et pour mon cours d'éducation physique. J'enlève donc mes bottes, mes bottillons et je les laisse dans mon casier. Je porte que des accessoires sécuritaires tels que cravate, foulard, écouteurs, etc., car ils ne sont pas permis. Ils ne constituent</p>	<p>L'uniforme indique entre autres que je suis fier de représenter mon école avec dignité et bon goût. <i>Dès que la température devient froide, les élèves sont encouragés de porter le pantalon de l'uniforme pour la saison hivernale.</i> <i>À l'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée, l'uniforme constitue une composante essentielle de notre identité. Le port de toutes les pièces de l'uniforme est obligatoire pour tous nos élèves. Il doit être complet et porté avec fierté, et ce, tant à l'école que lors des sorties éducatives. Cette fierté se manifeste tant par le fait de porter</i></p>	<p>Un laisser-passer sera remis par le secrétariat en cas d'oubli. La discipline progressive sera appliquée. L'école communiquera avec mes parents, tuteurs pour venir porter mon uniforme scolaire.</p>

<p>pas l'uniforme scolaire. Toutes les composantes de l'uniforme sauf les bas et les souliers doivent provenir du fournisseur officiel avec le logo de l'école.</p> <p>-Mon uniforme doit être propre et repassé. -Mon short doit être d'une longueur appropriée ou on doit y voir le logo. -Mon t-shirt porté sous les chandails de l'uniforme doit être blanc et sans motifs. -Mon pantalon n'est pas un pantalon de ville, des leggings ou des pantalons de yoga. - Mes bijoux doivent être de taille modeste, reflétant les valeurs de l'école. -Les bas doivent être de couleur unie : bleu, blanc, gris ou noir. Les souliers TOUT NOIRS peuvent être achetés auprès d'autres fournisseurs (pas de semelle blanche, pas de motifs de couleur, pas de logo).</p> <p>Les vêtements esprit d'école ne sont portés que lors des journées esprit ou les ports libres</p>	<p><i>l'uniforme que par la façon de le porter.</i></p>	
<p>4.2 PORT LIBRE</p> <p>Je m'habille en tenue qui convient au milieu scolaire lors des ports libres et lors des sorties éducatives.</p> <p>- Le port de vêtements ou accessoires suggérant des messages incitant à la consommation du tabac, de l'alcool, ou de la drogue ou suggérant la violence, l'intolérance et la marginalisation est interdit.</p> <p>- La casquette est portée uniquement à l'extérieur de l'école.</p>	<p>Les journées port libre sont déterminées par la direction.</p>	<p>L'école communiquera avec mes parents, tuteurs, pour venir me porter des vêtements appropriés.</p>
<p>4.3 UNIFORME D'ÉDUCATION PHYSIQUE</p> <p>Je porte l'uniforme réglementaire pour tous mes cours d'éducation physique qui comprend :</p> <p>- t-shirt gris ou bleu avec le logo des Chevaliers</p> <p>- un short bleu avec le logo des Chevaliers</p>	<p>L'uniforme d'éducation physique est aussi important que l'uniforme scolaire. Je dois le porter pour assurer mon confort et aussi la sécurité lors de ma participation au cours. C'est aussi une question d'hygiène.</p>	<p>Si je n'ai pas mon uniforme d'éducation physique, la discipline progressive sera appliquée.</p>

<p>- pantalon de jogging gris avec logo des Chevaliers - bas/chaussettes - espadrilles avec semelle non marquante, réservées pour l'intérieur L'uniforme d'éducation physique est en vente chez le fournisseur officiel.</p>		
---	--	--

5. CONDUITE ASSURANT LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

ATTENTES	RAISONS DES ATTENTES	CONSÉQUENCES
<p>5.1 MALADIE Si je ne me sens pas bien, je préviens immédiatement un membre du personnel ou je me rends au bureau afin de recevoir les soins.</p>	<p>Pour permettre d'assurer ma sécurité, je ne dois pas rester sans aucun soin ou quitter l'école sans autorisation.</p>	<p>Je serai escorté au bureau général. Si je ne me sens pas mieux après un certain temps, le secrétariat communiquera avec mon parent pour venir me chercher.</p>
<p>5.2 BLESSURE Si un accident survient à l'école, un ami ou moi prévenons immédiatement un membre du personnel. COMMOTION CÉRÉBRALE Si je subis une commotion cérébrale, à l'école ou hors de l'école, mes parents devront fournir à la direction une note du médecin donnant des indications quant au retour aux activités et au travail de façon régulière jusqu'à ce que je puisse reprendre mes activités normales. Le formulaire du Conseil scolaire doit également être complété par le parent et remis à la direction. ALLERGIES ET MÉDICAMENTS Je remets au secrétariat de l'école toutes les informations concernant les allergies dont je souffre et les formulaires signés pour l'administration des médicaments par le secrétariat. Mes parents doivent compléter mon plan de soins personnalisés, le remettre à l'école dès le début de l'année scolaire et aviser la direction de l'école de tout changement qui pourrait avoir lieu au courant de l'année.</p>	<p>Pour permettre d'assurer ma sécurité, je ne dois pas rester sans aucun soin ou quitter l'école sans autorisation. Il est important que le personnel de l'école soit au courant de ma situation pour mettre en place les adaptations nécessaires à ma réussite scolaire et à mon bien-être. Il est important que le personnel de l'école soit au courant de ma situation médicale pour intervenir rapidement en cas d'urgence.</p>	<p>Il est important de ne pas bouger lors d'une blessure grave. L'équipe de gestion de crise arrivera rapidement pour donner les soins nécessaires. Les ambulanciers pourront être appelés si la situation l'exige. Je serai escorté au bureau général, si la blessure n'est pas trop grave, où l'on me donnera les soins nécessaires. Un rapport d'incident sera alors rempli. Si la situation l'exige, le secrétariat communiquera avec un parent pour venir me chercher. Les médicaments sous ordonnances ne peuvent être administrés que par le personnel de l'école et selon la posologie indiquée par le médecin traitant et prescrit par celui-ci. Les médicaments et l'inhalateur de soulagement pour l'asthme prescrits par le médecin peuvent être autoadministrés par l'élève lui-même, mais le formulaire remis par le secrétariat doit être dûment rempli et signé à cet effet. Un Épipen doit être conservé par l'élève et un autre au bureau général pour toute urgence. Les plans de soins personnalisés sont disponibles au secrétariat de l'école.</p>
<p>5.3 VISITEURS À L'ÉCOLE Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves, tous les visiteurs (parents, amis, vendeurs ou toute autre personne qui n'est</p>	<p>Afin de favoriser un apprentissage sécuritaire et sans distractions, il est préférable que les visites aient lieu seulement si essentielles. L'école est une propriété privée. Les personnes qui</p>	<p>Sans l'autorisation de la direction, les visiteurs sont dans l'obligation de quitter les lieux. S'ils refusent, une intervention policière sera demandée.</p>

<p>pas inscrite à l'école) ne sont pas autorisés à circuler dans les couloirs ou à venir me voir sans en avoir prévenu la direction de l'école. Les visiteurs doivent recevoir une autorisation de la direction pour circuler dans l'école ou demeurer sur le terrain scolaire pendant les heures de classe.</p>	<p>vont à l'encontre de la loi sur la violation du droit de propriété sont considérées comme des intrus.</p>	
<p>5.4 PRATIQUES DES MESURES D'URGENCE Je participe activement et je suis les procédures établies lors des pratiques d'évacuation en cas d'incendie et d'alerte à la bombe et de fermeture d'urgence (confinement barricadé).</p> <p>Je ne peux pas aller me réfugier dans mon automobile lors d'une pratique d'évacuation ou de fermeture d'urgence.</p>	<p>Ceci est pour assurer ma sécurité et celle des autres.</p>	<p>Les conséquences de discipline progressive s'imposeront selon la gravité et la fréquence de mon offense : - avertissement; - communication avec mes parents; -retenue; -rencontre avec la direction; -suspension pour refus d'obéir ** Selon le Code criminel du Canada <i>«Est coupable soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans ; soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, quiconque, volontairement, sans cause raisonnable, en criant, en sonnant des cloches, en se servant d'un avertisseur d'incendie, d'un téléphone ou d'un télégraphe, ou de toute autre manière, sonne ou répand ou fait sonner ou répandre une alarme d'incendie. » (article 437)</i></p>
<p>5.5 OBJETS INTERDITS Les objets suivants sont interdits à l'école : Planche à roulettes (<i>Skate-board</i>), trottinette, patins à roulettes, armes en jouets (couteaux, fusils, lance-pierres)</p>	<p>C'est pour une question de sécurité.</p>	<p>Si je ne respecte pas cette politique, je me ferai confisquer ces articles par les enseignants ou par la direction. La durée de la confiscation est à la discrétion du personnel de l'école.</p>
<p>5.6 AUTOBUS SCOLAIRE / STATIONNEMENT Je prends mon autobus à temps et je respecte les règlements établis par la compagnie de transport. Lorsque je conduis dans le stationnement de l'école, je respecte la vitesse permise et je me déplace avec prudence. Je stationne mon véhicule derrière l'école uniquement. Je ne peux transporter des élèves dans mon véhicule si j'ai moins de 25 ans pour aller à des activités de l'école.</p>	<p>Voyager en autobus est un privilège et non un droit. Tous les élèves dans l'autobus ont droit à un transport sécuritaire. J'assure la sécurité des élèves et la disponibilité des places.</p>	<p>Je peux perdre mon privilège de prendre l'autobus ou de prendre mon véhicule pour venir à l'école. **Le consortium FrancoBus n'accorde plus aux écoles la permission de donner un billet autorisant l'élève à prendre un autobus autre que celui qui lui a déjà été assigné. <i>**Les changements d'autobus se font par le Csc MonAvenir seulement en cas de déménagement, de garde partagée et pour une période prolongée.</i></p>

<p>5.7 DROGUES ET ALCOOL Je m'assure de ne pas consommer, distribuer, vendre ou être en possession d'alcool ou de drogue à l'école et lors des sorties ou voyages. Je signale à mon enseignant ou à la direction tout problème qui peut nuire au bon fonctionnement de l'école.</p>	<p>Pour respecter les lois et les politiques sur les boissons alcoolisées et les stupéfiants. Pour le bien-être et la sécurité de tous.</p>	<p>Je devrai faire face aux conséquences du Code de conduite de l'Ontario (Loi sur l'Éducation) (articles 306 (2 et 3) et 310 (5 et 7)). Les policiers seront immédiatement contactés. Un rapport sera déposé à mon dossier.</p>
<p>5.8 VIOLENCE ET INTIMIDATION En tout temps je m'abstiens des activités de violence physique ou verbale, de menace contre autrui, d'agression, de harcèlement sous toutes ses formes (intimidation, cyber intimidation, taxage) et de vol. En aucun temps, je n'apporte des armes à l'école ou n'utilise des objets pour menacer autrui.</p>	<p>Puisque tous ont le droit de vivre et d'étudier dans un milieu sécuritaire qui favorise l'épanouissement.</p>	<p>Je devrai faire face aux conséquences du Code de conduite de l'Ontario (Loi sur l'Éducation) (articles 306 et 310). Les policiers seront immédiatement contactés. Un rapport sera déposé à mon dossier. Une réparation devra avoir lieu.</p>
<p>5.9 VANDALISME Je prends soin du matériel qui ne m'appartient pas et de la propriété physique de l'école. Je m'assure d'utiliser une carte d'accès pour entrer dans l'école et je m'abstiens de tirer sur la porte pour forcer son ouverture.</p>	<p>Je respecte ainsi la loi qui interdit le vandalisme.</p>	<p>Je devrai faire face aux conséquences du Code de conduite de l'Ontario (Loi sur l'Éducation) (articles 306 (6)). Les policiers seront immédiatement contactés. Un rapport sera déposé à mon dossier. Une réparation devra avoir lieu.</p>
<p>5.10 LES PAUSES Je ne flâne pas à l'extérieur pendant les pauses et entre les portes des sorties d'urgence.</p>	<p>J'utilise la pause pour me rendre aux toilettes ou à mon casier, pour prendre une collation et pour me permettre d'être à l'heure à mon prochain cours.</p>	<p>Les conséquences suivantes s'imposent selon la gravité de mon offense : -avertissement; - communication avec mes parents; -retenue; -rencontre avec la direction; -plan d'amélioration du comportement;</p>

***Veuillez prendre note que la direction se réserve le droit de modifier tous règlements d'école et conséquences qui se retrouvent ou non dans ce guide de l'élève.**

L'ACADÉMIQUE À PRDG

EXIGENCES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (9^e à 12^e année) 18 crédits obligatoires

- 4 crédits de français
- 1 crédit en English ou anglais pour débutants
- 3 crédits en mathématiques (au moins 1 crédit en 11^e ou 12^e année)
- 2 crédits de sciences
- 1 crédit de géographie du Canada
- 1 crédit d'histoire du Canada
- 1 crédit en éducation artistique
- 1 crédit en éducation physique
- 1/2 crédit en éducation à la citoyenneté
- 1/2 crédit en exploration des choix de carrière
- 1 crédit au choix parmi les cours du groupe 1 : français, English, sciences humaines et sociales, Études canadiennes et mondiales, orientation et formation au cheminement de carrière, éducation coopérative, études autochtones et langues autochtones.
- 1 crédit au choix parmi les cours du groupe 2 : English, éducation physique et santé, éducation artistique, affaires et commerce, éducation coopérative.
- 1 crédit au choix parmi les cours du groupe 3 : English, langues classiques et internationales, sciences (11^e ou 12^e année), éducation technologique, études informatiques, éducation coopérative.



12 crédits optionnels

40 heures de service communautaire

Réussir avec succès l'exigence en matière de compétences linguistiques

2 crédits en enseignement religieux (un par cycle intermédiaire et supérieur) * Exigences pour les Conseils francophones.



HORAIRE QUOTIDIEN

Élèves de la 7^e, 8^e années

HORAIRE DES COURS : lundi, mardi, jeudi, vendredi	
8h15 à 9h30	Période 1
9h30 à 9h40	Pause
9h40 à 10h55	Période 2
10h55 à 11h05	Pause
11h05 à 12h20	Période 3
12h20 à 13h15	Dîner
13h15 à 14h30	Période 4

HORAIRE DES COURS : BAM 7 ^e /8 ^e mercredi	
Heures	
8h15 à 9h15	BAM
9h20 à 10h20	Période 1
10h20 à 10h30	Pause
10h30 à 11h30	Période 2
11h30 à 11h40	Pause
11h40 à 12h40	Période 3
12h40 à 13h30	Dîner
13h30 à 14h30	Période 4

Élèves de la 9^e, 10^e, 11^e et 12^e années

HORAIRE DES COURS : lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Heures	
8h15 à 9h30	Période 1
9h30 à 9h40	Pause
9h40 à 10h55	Période 2
10h55 à 11h50	Dîner
11h50 à 13h05	Période 3
13h05 à 13h15	Pause
13h15 à 14h30	Période 4

HORAIRE DES COURS : BAM 9 ^e -12 ^e mercredi	
Heures	
8h15 à 9h15	BAM
9h20 à 10h20	Période 1
10h20 à 10h30	Pause
10h30 à 11h30	Période 2
11h30 à 12h20	Dîner
12h20 à 13h20	Période 3
13h20 à 13h30	Pause
13h30 à 14h30	Période 4

LES PROGRAMMES ET ACTIVITES



LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Les activités parascolaires font partie intégrante de la vie scolaire. Ces activités sont variées et contribuent à mon équilibre de vie. Dans la pratique d'activités parascolaires, je dois représenter mon école avec fierté. C'est-à-dire, je dois démontrer le respect envers mes coéquipiers, mes adversaires, les entraîneurs, les spectateurs, les arbitres, etc. Il est essentiel que je sois présent aux sessions d'essais pour me qualifier comme membre de l'équipe. Je dois aussi me présenter aux sessions de pratique afin de mieux développer mes habiletés, mon attitude envers l'activité et un esprit d'équipe.



Voici une liste des activités parascolaires offertes à PRDG :

<p>Domaine culturel, humanitaire et pastorale Gouvernement des élèves Équipe de francisation Divers camps de leadership Club humanitaire Club de l'environnement Voyage humanitaire, éducatif Comité d'animation culturelle et pastorale Radio scolaire Club des petits coups de pousses</p>	<p>Domaine académique Journal étudiant Club de robotique et club technologie Club de mathématiques et de sciences Foire de sciences Foire des projets personnels Foire d'innovation</p>
<p>Domaine sportif Athlétisme Hockey Squash Balle molle Badminton Aviron Soccer Volley-Ball Ski Ballon-panier Frisbee ultime Course de fond Golf Ski alpin Natation</p>	<p>Domaine artistique Harmonie PRDG Café chantant Club d'improvisation Club de danse Équipe technique Club de théâtre Club de photographie Club de tricotage Club des Z'artistes</p>

À PRDG on m'offre....

<p>LA BIBLIOTHÈQUE La bibliothèque est un endroit calme réservé à l'étude individuelle, à la lecture ou au travail scolaire sur les ordinateurs. La durée des prêts des livres est de deux (2) semaines. Je devrai rembourser les livres si je ne les retourne pas selon les frais indiqués.</p>	<p>LE CENTRE D'ORIENTATION Les services d'orientation ont pour but de favoriser mon intégration, mon développement personnel et social, de planifier mes études secondaires, mes projets postsecondaires et de me permettre d'explorer et de m'orienter vers un choix professionnel.</p> <p>Je m'assure de rencontrer régulièrement l'orienteur de l'école pour bien gérer mon</p>
--	--

	cheminement scolaire afin d'obtenir mon diplôme et mon certificat de bilinguisme.
LES SERVICES DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ Si j'ai des difficultés d'apprentissage, je peux rencontrer le personnel-ressource de l'école qui m'offrira un appui pour bien réussir.	LES SERVICES D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE L'éducation coopérative est un service qui m'offre des expériences d'apprentissage pratiques qui intègrent le travail théorique fait en classe et des expériences pratiques dans un lieu de travail. C'est un programme pour élargir mes horizons et explorer mes choix de carrière tout en me permettant d'accumuler des crédits.
LES SERVICES DE L'ENSEIGNANT DE LA RÉUSSITE Si j'ai des problèmes de motivation, d'assiduité scolaire, un faible rendement scolaire, un problème de comportement qui nuit à mon apprentissage, je peux rencontrer l'enseignant de la réussite qui m'offrira un appui pour réussir mes cours.	L'ANIMATION CULTURELLE L'animation culturelle me propose des activités diversifiées pour développer mon sentiment d'appartenance à la culture franco-ontarienne.
L'ANIMATION PASTORALE Le comité d'animation pastorale est aussi une autre façon pour moi de participer librement aux démarches et aux pratiques qui: éveillent la foi individuelle et collective; me permettent de vivre et de démontrer librement ma foi; me permettent de participer à des projets d'entraide et de partage.	TRANSPORT RETARDATAIRE L'école offre un transport après les heures de classe pour que je puisse m'impliquer dans des activités sportives, culturelles, les cours de rattrapage et le tutorat. Le transport retardataire peut être sous forme d'autobus scolaire ou de taxi. Je serai déposé aux arrêts des transports en commun des centres commerciaux Fairview Park Mall, Cambridge Centre, Conestoga Mall et Stoneridge Mall. Mes parents sont responsables de venir me chercher à un de ces arrêts. Afin de me prévaloir du transport retardataire, je dois venir signer le registre au bureau général le jour même avant midi (12h).

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE (PÉI) DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

L'École secondaire catholique Père-de-Galinée est une école du monde qui offre le Baccalauréat international (IB). Le PÉI offre une démarche pédagogique qui favorise l'ouverture interculturelle, l'éducation globale et la communication. L'objectif du programme est de me permettre de développer mes connaissances, mes attitudes et mes habiletés dont j'aurai besoin pour participer efficacement à la vie active du XXI^e siècle et être un meilleur citoyen.

BLOC D'APPRENTISSAGE MULTIDISCIPLINAIRE (BAM)

L'objectif du BAM est de me donner un temps axé sur l'aide aux devoirs et à la lecture. Durant cette période, les mentors seront disponibles pour m'aider. La lecture, élément central dans l'apprentissage, devient une des priorités du programme. Ce bloc a lieu une fois par semaine.

PROGRAMME DE PLACEMENT AVANCÉ (PPA) (AP)

Le PPA est un programme scolaire reconnu du point de vue international qui permet aux élèves motivés du secondaire de suivre des cours universitaires durant leurs études. La réussite à un examen du PPA en 12^e année me qualifie pour l'obtention d'un crédit universitaire, d'un placement avancé de deuxième année universitaire ou les deux. Le programme m'offre

	un défi tout en me préparant à répondre aux exigences universitaires.
<p>PROGRAMMES DE LA MAJEURE HAUTE SPÉCIALISATION (Santé et bien-être) et (Technologie des communications)</p> <p>La majeure haute spécialisation me permet de fréquenter l'école secondaire tout en développant mes compétences dans les divers cours et activités. En 11^e et 12^e année, j'acquies une expérience pratique dans l'un des domaines mentionnés ci-haut ainsi que des certifications reconnues par le marché du travail. Par la suite, je serai en mesure de choisir une carrière dans ces secteurs et poursuivre après mes études secondaires dans une des quatre destinations : marché du travail, formation en apprentissages, le collège ou l'université.</p>	<p>NON À L'INTIMIDATION!</p> <p>Un projet anti-intimidation est mis en œuvre à l'école. Il s'inspire du programme « Pleins feux sur le harcèlement et l'intimidation ». L'objectif des actions de l'école est de me sensibiliser aux différentes formes d'intimidation et de m'outiller à déNONcer le phénomène.</p>

LE PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE (PÉI) DU BACCALAUREAT INTERNATIONAL

Depuis mai 2008, l'école secondaire catholique Père-René-de-Galinée offre simultanément avec le programme de l'Ontario, le Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) du Baccalauréat international aux élèves de 7^e à la 10^e année. Le PÉI s'inscrit parfaitement avec la mission de l'école PRDG qui est d'offrir un milieu d'éducation de qualité favorisant l'épanouissement de la personne, notamment le savoir, le savoir-faire, le savoir-être et le savoir-vivre ensemble.

La Déclaration de mission du Baccalauréat international

Le Baccalauréat international a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'organisation collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Chers élèves,

Avec le Programme d'éducation intermédiaire (PÉI), nous nous assurons que les connaissances et les compétences que tu acquies en salle de classe s'alignent avec ce dont tu auras besoin pour réussir tes études pour devenir un membre responsable de la communauté et pour être actif dans le monde du travail. Voici un résumé des avantages du programme. Entre parenthèses, tu trouveras les termes spécifiques à l'IB qui seront utilisés en classe.

- Ce qui est enseigné est présenté dans des **contextes de la vie réelle** pour te démontrer l'utilité de tes apprentissages (*contextes mondiaux*);
- Nous te présentons **les liens** qui existent **entre** ce que tu apprends dans **les 8 matières** à ton horaire pour que tu puisses utiliser tes connaissances et compétences d'une classe à l'autre. (*Interdisciplinarité*)

- Tu apprends par le biais de tâches qui proposent de **vrais défis locaux ou internationaux reliés au monde actuel**. (*Des tâches authentiques de résolution de problème– Sensibilité internationale*);
- Tu développes des aptitudes et des **valeurs** qui feront de toi une personne responsable envers toi-même et envers les autres (*le profil de l'apprenant*);
- Tu développes des **habitudes et des méthodes de travail** afin que tu sois autonome à réaliser tes devoirs et à réussir tes projets aussi bien maintenant que dans des études supérieures. (*Approche de l'apprentissage*)

Les cours à suivre pour les quatre années du Programme d'éducation intermédiaire sont les mêmes que ceux exigés par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario, soit :

- | | |
|--------------------|---|
| • Langue- Français | • Individus et société (Géographie et Histoire) |
| • Langue -English | • Arts |
| • Mathématiques | • Design (Technologie) |
| • Sciences | • Éducation physique et santé |

Ces matières organisées en huit groupes sont représentées dans le schéma suivant:



Le service action

Le programme d'études exige de ta part la réalisation de projets de service par l'action qui t'aideront à intégrer graduellement les attitudes visées pour devenir un citoyen engagé:

- te sensibiliser aux besoins des autres, de la communauté et de la société en général;
- t'inciter à prendre conscience de ton rôle au sein de la communauté;
- favoriser une attitude altruiste qui enrichit ton existence.



Une exigence pour l'obtention du certificat du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international

Tu dois effectuer au moins un projet de service par l'action pour chacune des années d'études de la 7^e à la 10^e année.

Une exigence pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

Le Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MEO) exige 40 heures de service communautaire à réaliser de la 9e à 12e année.*

**L'engagement communautaire réalisé en 9e et 10e année qui présente un service par l'action peut être cumulatif à la fois pour la certification du Baccalauréat international et du Ministère de l'Éducation de l'Ontario.*

Le projet personnel

Travailler sur un sujet de son choix pendant plusieurs mois, approfondir tes connaissances, exploiter ta créativité et avoir la chance de changer un peu le monde à ta manière, c'est ce que t'offre la réalisation de ton projet personnel.

Réalisé par tous les élèves de 10^e année, le projet personnel est une composante obligatoire du programme. Il s'agit d'un travail long dont le sujet doit correspondre à une passion ou à une préoccupation personnelle envers un problème de notre société que tu désires explorer. Tout projet personnel s'articule autour d'un contexte mondial que tu as étudié pour lui donner une dimension authentique. Le produit du projet personnel variera selon ton but. Il n'y a pas deux projets semblables, car chaque projet doit être réellement personnel! Il peut prendre la forme:

- d'une création artistique (arts visuels, théâtre, musique, danse);
- d'une œuvre de fiction littéraire (nouvelle, roman, conte, poème);
- d'une conception technologique (invention d'un objet, d'un système original);
- d'un plan d'affaires, création d'une entreprise;
- d'une expérience scientifique;
- de la réalisation d'un événement, etc.

Le projet personnel est composé de trois parties : le produit, le journal de bord, le rapport du projet personnel. Ainsi, la démarche de travail compte autant que le résultat final.

Le certificat du Baccalauréat international : conditions de certification

À la fin de la 10e année, l'élève qui termine avec succès les 4 années du Programme d'éducation intermédiaire se voit décerner le certificat et le relevé de notes officiel du Baccalauréat international. Cette certification est reconnue mondialement.

Pour obtenir le certificat et le relevé de notes officiel, l'élève doit réussir:

- 6 évaluations électroniques à la fin de la 10^e année;
- un portfolio, soit en arts, design ou en éducation physique en 10^e année;
- un projet personnel en 10^e année;
- des heures de service communautaire dès la 7^e année, incluant un projet service action en 10^e année (nouveau).

Ces nouvelles exigences de certification en vigueur depuis 2016 s'appliquent pour toutes les écoles offrant le PÉI à travers le monde.

À la suite des 4 années du programme, tu seras plus en mesure de réussir tes études secondaires de 11^e et 12^e année pour ensuite poursuivre avec succès ta formation sur le marché du travail ou vers des études collégiales ou universitaires. Bon succès au programme!

Pour de plus amples informations sur le Programme d'éducation intermédiaire, nous t'invitons à consulter le site officiel du Baccalauréat international à l'adresse suivante : www.ibo.org